

En soutien des Contrats de ville sur le volet Entrepreneuriat ce programme est financé par l'Etat et BPI France.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 fait partie d'un panel de 3 outils complémentaires pour permettre un développement économique des quartiers avec :

- Les pactes de plein emploi : étendre les cités de l'emploi (84 actuellement) sur 300 territoires. Avec l'arrivée de France Travail, les pactes de plein emploi se veulent être « le dernier kilomètre pour aller vers les demandeurs d'emploi »
- Les entreprises s'engagent pour les quartiers : l'objectif d'une communauté de 5.000 entreprises engagées pour les quartiers

Le Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 porté par BPI France

Il se décompose en 3 phases, de la détection des entrepreneurs à la croissance des nouvelles entreprises.

- La détection, l'information et l'orientation

Il s'agit d'améliorer la connaissance des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et faciliter l'accès à l'information pour les habitants des QPV **avec** la mise en place d'une dynamique d'« aller vers » les habitants, notamment les femmes et les jeunes, afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les entrepreneurs. Les dispositifs déjà connus des **Citéslab**, des **bus de l'entrepreneuriat** et des **carrefours de l'entrepreneuriat** sont ainsi soutenus et peuvent se déployer en fonction des spécificités du territoire. Chaque année, le concours Talents des cités est également renouvelé.

Pour rappel, les **Citéslab** sont des chefs de projets chargés de détecter, sur le terrain, les entrepreneurs en devenir et les orienter pour qu'ils puissent concrétiser leur projet auprès du bon interlocuteur. L'objectif fixé est de 200 citéslab en France. Ils sont actuellement 119 en France dont 12 sur les Hauts-de-France.

VADEMECUM : aide à la complétude du dossier sur la plateforme Dauphin pour le dispositif Citéslab

Ce document est un pas à pas dont l'objectif est de vous faciliter la prise en main et la complétude du formulaire de demande de subvention sur Dauphin.

L'Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront **recevables à la lumière des informations que vous aurez renseignées dans chaque partie. Tout dossier ayant une des parties et/ou une des sous-parties ci-dessous manquantes ou incomplète sera considéré comme irrecevable.**



Ce dossier se compose de champs à renseigner et d'informations à sélectionner via des listes de choix. Les champs indiqués par un astérisque * sont obligatoires.

Bpifrance VADEMECUM aide à la complétude du dossier sur la plateforme Dauphin pour le dispositif CitésLab

1

Vademecum EQ2023 - Citéslab

Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

Poids : 3.34 Mo

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

[Afficher/masquer la transcription](#)

Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

Les **bus de l'entrepreneuriat**, en complément des Cités lab, sillonnent les QPV là où le poids de population est moindre et donc la présence des Citéslab moins pertinente. L'objectif est de mailler le territoire avec 40 bus au niveau national en 2027

ENTREPRENEURIAT quartiers2030

VADEMECUM : aide à la complétude du dossier sur la plateforme Dauphin pour le dispositif Bus de l'entrepreneuriat



© Bpifrance - 2 02 4

Spécifiquement pour le dispositif du Bus de l'entrepreneuriat, vous devez impérativement déposer 2 dossiers de candidature sur Dauphin :

1. Un premier pour une demande de subvention en **fonctionnement**
2. Un deuxième pour une demande de subvention en investissement pour l'**acquisition d'un bus** ou pour une demande de subvention en vue de réaliser l'**habillage du bus** en cas de mise à disposition d'un bus que vous possédez déjà



Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

Poids : 1.13 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

Les **carrefours de l'entrepreneuriat** sont, eux, un regroupement d'acteurs de l'entrepreneuriat qui coordonnent leurs actions sur un territoire sur un lieu identifié. L'objectif est d'aboutir à 60 Carrefours en 2027. Actuellement, sur les Hauts-de-France, un carrefour existe à Lille.

ENTREPRENEURIAT
quartiers2030**VADEMECUM : aide à la complétude du dossier sur la
plateforme Dauphin pour le dispositif Carrefour de
l'entrepreneuriat**

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont pour objectifs de :

- **Faire venir les entrepreneurs en devenir et en activité des QPV au cœur d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat - ou d'espaces ressources**
- **Améliorer l'accessibilité aux services de droit commun d'accompagnement à l'entrepreneuriat**
- **Répondre au besoin de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs d'accompagnement et de financement en coordonnant les solutions**

Les Carrefours de l'Entrepreneuriat ont ainsi pour ambition d'accompagner, encadrer et encourager la création/reprise d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

Poids : 3.31 Mo

[Téléchargement](#) [4] [Favoris +](#) [2]

Afficher/masquer la transcription

Le Vademecum, pour chaque dispositif, détaille chaque étape à suivre pour constituer un dossier conforme et éligible.

- L'accompagnement et le financement des entrepreneurs des quartiers

Il s'agit, sur ce point, de proposer des solutions de financement et d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques rencontrés. Du prêt, de l'accompagnement renforcé, de l'incubation sur les solutions proposées par BPI France.

- L'accélération et l'accompagnement à la croissance des projets à potentiels

Dernier axe d'intervention, il s'agit de favoriser la croissance et le développement des entreprises créées dans les QPV, notamment en les aidant à accéder aux marchés publics et privés.

Ce programme va se déployer sur les 3 premières années des Contrats de ville, avec un lancement des appels à projets en 2 phases. Une première phase au printemps, des webinaires ont été réalisés en ce sens et les appels à projets sont déjà en cours, puis une deuxième phase à l'automne. Suite à ces appels à projets et les crédits fléchés, le programme se déploiera avec un objectif ambitieux de 500.000 détections pour 100.000 créations d'ici 2027.

Le calendrier, les modalités des appels à projets et le déploiement du programme sont consultables sur [la plate-forme dédiée](#) [5].

En région Hauts-de-France, le droit commun porté par la Maison des entrepreneurs

La compétence sur l'entrepreneuriat est portée par la Région Hauts-de-France. Ce droit commun se déploie sur l'ensemble des territoires via l'accompagnement Maison de l'entrepreneur. Il s'agit d'une offre régionale harmonisée permettant un accompagnement gratuit des porteurs de projets ou de reprises d'entreprise. le réseau de la création est ainsi labellisé par la région. La plate-forme <https://www.mdehdf.hautsdefrance.fr/login> [6] est le point d'entrée de cette offre.

Sur son territoire, il est ainsi possible d'envisager la mobilisation de son droit commun régional en l'articulant à l'offre de BPI France pour renforcer la détection en quartier prioritaire.



Présentation Entrepreneuriat Quartiers 2030- juin 2024

Présentation du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et enjeux de l'entrepreneuriat en région Hauts-de-France, diffusée lors d'une réunion de réseau le 17 juin 2024.

Poids : 23.57 Mo

[Téléchargement](#) [7] [Favoris +](#) [2]

[Afficher/masquer la transcription](#)

Présentation du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et enjeux de l'entrepreneuriat en région Hauts-de-France, diffusée lors d'une réunion de réseau le 17 juin 2024.

Dates: Mardi 16 juillet 2024 - 08:30

URL de la source (modifié le 21/08/2024 - 11:37): <https://www.irev.fr/thematiques/developpement-economique/le-programme-entrepreneuriat-quartiers-2030>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/aac_vademecum_citeslab_vf.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/aac_vademecum_bus_v2.pdf

[4] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/aac_vademecum_carrefour_de_lentrepreneuriat_v2f.pdf

[5] <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>

[6] <https://www.mdehdf.hautsdefrance.fr/login>

[7] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/presentation_eq2030_-_hdf_v3.pptx